



# UNIVERSO

MANUFACTURE D'AIGUILLES DE MONTRES  
DEPUIS 1909

## Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison s'appliquent à toutes les ventes et livraisons d'Universo SA (ci-après « Universo ») au client, à moins qu'Universo ne modifie ou ne complète les conditions dans les offres et confirmations de commande ou à moins qu'Universo et le client n'aient convenu par écrit des conditions spécifiques.

Par la présente clause, le client renonce expressément à faire valoir ses propres « Conditions générales » éventuelles.

## Offres

Toutes offres délivrées par Universo et qui ne sont pas expressément assorties d'un délai de validité ou d'un délai d'acceptation sont sans obligation contractuelle. Les offres sont à traiter d'une manière confidentielle et ne doivent être accessibles qu'aux personnes autorisées.

## Conclusions du contrat

Le contrat est réputé conclu lorsque Universo délivre la confirmation écrite de la commande ou à l'exécution du mandat. Les commandes doivent contenir des spécifications claires concernant tous les détails d'exécution. Le client est responsable de la clarté et du libellé de ses commandes.

## Prestations

La nature et l'ampleur des prestations d'Universo sont fixées de façon définitive sur la confirmation de la commande. Les prestations non comprises dans la confirmation font l'objet d'une convention et d'une facturation séparées.

Universo et le client conviennent que pour des produits spéciaux, les détails concernant le design et les coûts soient clarifiés et fixés pendant le processus de fabrication. L'exécution des produits commandés peut être légèrement modifiée pendant la production. Ces modifications sont considérées comme conformes à la commande lorsqu'elles ne portent pas atteinte à des caractéristiques techniques essentielles des produits.

## Prix

Pour autant qu'aucune autre convention n'ait été conclue, tous les prix indiqués s'entendent nets (TVA excl.), en francs suisses, EXW (ex-usine), à la ligne de commande.

Tous les frais accessoires, tels que taxes, prélèvements, droits et commissions pour des permis ou des certificats seront facturés au client.

Universo n'est pas liée par les prix figurant dans les listes de prix ou catalogues et peut les modifier en tout temps sans avertissement préalable.

## Solde des commandes.

Au vu du caractère artisanal de l'activité de fabrication, les commandes seront soldées à la livraison à plus ou moins 10 % de la quantité commandée.

## Conditions de paiement

Les paiements doivent être versés au siège de l'entreprise Universo, en francs suisse ou dans une autre devise convenue entre les parties, sans déduction d'aucune sorte. L'obligation de paiement est honorée aussitôt qu'Universo peut disposer librement de la somme en question. Si aucune condition de paiement spécifique n'a été convenue entre Universo et le client, Universo établit une facture à la date de la livraison. Le délai de paiement est de trente (30) jours à partir de la date de la facture. Dans des cas particuliers, Universo a le droit de demander au client de fournir une garantie pour couvrir l'intégralité du montant.

Lorsque le délai de paiement a expiré conformément au paragraphe ci-dessus, la démeure intervient automatiquement et, le cas échéant, des pénalités d'arriérés sont exigibles de plein droit. En outre, seront facturés au client, à partir de cette date, des intérêts moratoires supérieurs de 2 % au taux d'escompte de la Banque Nationale Suisse, mais de 8 % au minimum. L'action en dommages-intérêts d'Universo pour tout dommage plus vaste et son droit de résiliation du contrat, à l'expiration d'un délai convenable, sont expressément réservés.

## Droit de résolution par Universo

Si jusqu'à la mise en route de la production, on peut prévoir que les produits spéciaux commandés par le client ne sont pas réalisables techniquement ou seulement à des conditions difficiles, Universo est habilitée à se départir du contrat sans donner droit à des dommages-intérêts.

## Livraisons partielles

Le client est tenu d'accepter les livraisons partielles d'Universo.

## Délais de livraison

Toutes livraisons sont accomplies EXW (ex-usine) (EXW Incoterms 2020). Le délai de livraison commence à courir lorsque la confirmation de commande est établie.

Le délai de livraison peut être prolongé de façon appropriée :

- si Universo ne reçoit pas à temps les indications nécessaires à l'exécution du contrat ou si le client apporte ultérieurement d'autres informations causant ainsi un retard dans la production ;
- si des circonstances contraintes surviennent qu'Universo ne peut écartier en dépit de l'attention portée. Particulièrement, de telles circonstances sont des interruptions importantes dans le déroulement de la production, des accidents, des conflits de travail, des livraisons tardives ou insuffisantes des matières premières, produits semi-finis ou finis, des restrictions officielles, des catastrophes naturelles et autre cas de force majeure. Des cas de force majeure habilitent Universo à dénoncer tout ou partie du contrat sans donner au client droit à des dommages-intérêts ;
- si le client ou un tiers est en retard dans l'exécution des travaux qui lui incombent ou dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles, notamment, s'il ne respecte pas les conditions de paiement.

Universo met tous ses efforts à respecter les délais de livraison fixés qui revêtent un caractère indicatif. Cependant, le non-respect du délai n'autorise nullement le client à exiger des dommages-intérêts et/ou à se départir du contrat.

## Mode d'expédition

Universo peut, dans la mesure où aucune convention spéciale passée entre les deux parties n'en dispose autrement, déterminer aussi bien la voie que le mode d'expédition. Si Universo doit exceptionnellement supporter les frais de transport, les augmentations de ces derniers intervenues après la conclusion du contrat sont à la charge du client.

## Transfert des profits et risques

Les profits et les risques liés aux produits livrés passent au client au moment où les produits quittent l'usine Universo. Si, à la demande du client ou pour des raisons qui ne sont pas imputables à Universo, le délai de livraison convenu est repoussé, les risques passent au client au moment prévu initialement. Dès ce moment, les produits sont entreposés et assurés à la charge du client et à ses risques et périls.

## Contrôle et acceptation des produits

Le client vérifie soigneusement les produits livrés et avise Universo d'éventuels défauts dans un délai de quinze (15) jours dès la date de réception. S'il omet de le faire, les produits sont réputés acceptés, eu égard aux défauts qui auraient été découverts lors d'une vérification appropriée. Le client est tenu d'informer Universo des défauts cachés immédiatement après leur découverte.

## Réserve de propriété

Universo reste propriétaire des produits livrés jusqu'à réception du paiement intégral du client. Universo est autorisé à inscrire la réserve de propriété dans le registre officiel et à remplir toutes les formalités que cela implique aux frais du client. Pendant la durée de la réserve de propriété, le client maintient en état les produits livrés et les assure en faveur d'Universo contre le vol, le bris, le feu, les dégâts d'eau et autres risques et ceci à ses propres frais. En outre, il prend toutes les mesures appropriées pour empêcher toute atteinte au droit de propriété d'Universo.

## Propriété intellectuelle

Les droits incorporels sur les produits sont la propriété exclusive d'Universo. Universo ne répond pas des produits transformés ou modifiés par le client et n'accorde aucune garantie sur ces produits. En pareil cas, Universo se réserve en outre le droit d'agir en dommages-intérêts et en violation de ses droits incorporels.

Universo se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications à ses produits ainsi qu'à ses gammes de produits et assortiments.

## Moules, outillages et appareillages

Le client est conscient que les moules, l'outillage et l'appareillage commandés par lui contiennent du savoir-faire essentiel en matière de développement et Universo et qu'Universo a un intérêt particulier à le garder confidentiel. Pour cette raison il est convenu que le client n'a aucun droit de restitution sur les moules, l'outillage ou l'appareillage, indépendamment de toute disposition légale, même si les frais d'outillage ont été payés par le client et /ou en cas de terminaison des relations de livraison. Le droit du client de demander une compensation monétaire reste intact sous réserve que les conditions légales sont remplies.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON D'UNIVERSO SA

## Garantie et responsabilité

La garantie accordée par Universo est limitée à six (6) mois dès la livraison et s'applique aux caractéristiques mentionnées dans les spécifications. La garantie peut s'exercer pour autant que les produits concernés soient toujours identifiés.

Les prestations de garantie incluent tous les défauts pour lesquels on peut établir qu'ils sont dus à un vice de matière ou un défaut de fabrication. Elles se limitent dans tous les cas soit au remplacement ou à la remise en état du produit défectueux, soit au remboursement du montant facturé pour les produits non remplacés, au choix d'Universo. La garantie ne couvre pas les dommages dus à l'usure naturelle ou à un traitement inadéquat.

Dans le cadre permis par la loi, Universo rejette toute responsabilité pour des éventuels frais de montage ou de démontage ou pour des dommages découlant directement ou indirectement des produits livrés eux-mêmes, de leur utilisation ou de leurs défauts éventuels. En particulier Universo exclut toute responsabilité pour toutes sortes de dommages consécutifs ou d'autre nature, notamment pour le manque à gagner. Les demandes en dommages-intérêts de la part du client fondées sur une violation par négligence des obligations contractuelles ou légales d'Universo sont exclues.

## Prescriptions applicables au lieu de destination

Le client doit attirer l'attention d'Universo sur les prescriptions applicables au lieu de destination et concernant l'exécution, l'équipement, les importations et l'exploitation des produits. Si le client ne remplit pas ses obligations de renseignements précisés dans le présent paragraphe, il sera tenu pour responsable envers Universo de tous les dommages qui en résulteraient.

## Documents

Les brochures, catalogues et autres documents (diagrammes, dessins, esquisses, plans, etc.) restent la propriété de Universo et ne peuvent être utilisés que conformément au but pour lequel ils ont été remis. Le client engage sa responsabilité à ne pas donner connaissance des documents désignés comme confidentiels à des tiers.

Ces documents n'engagent pas Universo et peuvent être modifiés à tout moment.

## Invalidité d'une clause

Si certaines dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison devaient être invalidées, les autres dispositions n'en seraient pas affectées. Il convient d'adopter une nouvelle disposition dont le contenu s'approche le plus possible du point de vue économique de celui de la disposition invalidée.

## Droit applicable et for

Toutes les relations d'affaires se basant sur ces Conditions Générales de Vente et de Livraison sont régies par le droit suisse. La Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur la vente internationale des marchandises est expressément écartée.

Universo doit s'efforcer de régler à l'amiable avec ses clients les différends en rapport avec la vente et la livraison des produits. Si cela n'est pas possible, les tribunaux ordinaires du canton de Neuchâtel sont compétents en matière de jugement pour de tels litiges. Le for est La Chaux-de-Fonds, Suisse.

En cas de litige, le texte français fait foi.

Universo SA, Rue Louis-Joseph-Chevrolet 43, 2300 La Chaux-de-Fonds

CHF : IBAN: CH34 0024 2242 7495 8901 H

BIC: UBSWCHZH80A

EUR : IBAN: CH83 0024 2242 7495 8960 P

BIC: UBSWCHZH80A